

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS, 8^e SECTION

LISTE « QUALITÉ DE LA SCIENCE FRANÇAISE » (QSF 8)

La liste QSF 8 rassemble des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheurs qui souhaitent défendre et promouvoir la liberté, l'inventivité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le domaine des langues et littératures anciennes.

Tout particulièrement attachée aux valeurs de l'Université républicaine et du service public, la liste QSF 8 défend la priorité des **critères pédagogiques et scientifiques** dans le recrutement des EC et le déroulement de leur carrière – sans négliger l'engagement collectif. Elle considère l'**autonomie scientifique des universitaires et les libertés académiques** comme des principes fondamentaux.

La liste QSF 8 défend les **prérogatives des conseils nationaux**, et en particulier du CNU dans son rôle d'évaluateur, pour la qualification aux fonctions de MCF et de PR, pour les avancements de grade, l'attribution des CRCT et l'évaluation des dossiers PEDR. Le CNU est la seule instance universitaire **nationale**, organisée en **disciplines**, dont les **membres sont majoritairement élus** : c'est dans ce cadre **disciplinaire, collégial et national** que l'évaluation peut se faire de la façon la plus équitable.

La liste QSF 8, indépendante et associative, a été composée dans un souci de **représentativité des spécialités**, des **rattachements géographiques**, des **stades de la carrière** et de la **parité**. Ses membres veilleront à l'**application transparente et intégrée des procédures**, comme ils l'ont fait au cours des précédentes mandatures.

Les membres de la liste QSF 8 **s'engagent à renoncer expressément à toute promotion et à tout CRCT attribués par la section ainsi qu'à toute demande de PEDR pendant la durée de leur mandat**. Quand un membre de la section est candidat à une promotion ou à un CRCT, la liste QSF 8 préconise la transmission du dossier à l'établissement sans évaluation, avec un simple avis expliquant les raisons déontologiques de cette mise en retrait.

1. QUALIFICATION AUX FONCTIONS DE MCF ET DE PR

La liste QSF 8 **considère la qualification** aux fonctions de MCF et de PR **comme un préalable indispensable à tout recrutement**. Elle s'oppose fermement aux diverses procédures dérogatoires d'accès aux concours de recrutement, dont l'usage s'est étendu ces dernières années.

QSF 8 souhaite que la politique de recrutement **s'inscrive dans la longue durée**. La distorsion croissante entre la très grande qualité de nombreux dossiers présentés en 8^e section pour les qualifications et l'extrême raréfaction des postes mis au concours n'est pas acceptable.

2. CNU ET EVALUATION DES EC

La liste QSF 8 est attachée à ce que l'évaluation des EC soit effectuée **de manière positive et non punitive**, dans le respect des valeurs de la communauté universitaire et surtout de **l'indépendance des EC**.

QSF 8 par conséquent **s'oppose fermement** :

- à l'**évaluation individuelle récurrente (« suivi de carrière ») des EC** telle qu'elle est actuellement conçue par le ministère et mise en place depuis 2016 dans certaines sections. **La mandature 2015-2019 de la 8^e section, sous présidence QSF, a systématiquement refusé d'évaluer les dossiers qui lui étaient soumis** dans cette procédure et a appelé les collègues à ne pas participer aux vagues d'évaluation. En l'absence d'une définition claire de la nature de cette évaluation, de ses finalités et de ses destinataires, **les membres de la liste QSF 8 s'engagent à ne pas traiter les dossiers d'évaluation individuelle récurrente** et à lutter pour la préservation des libertés académiques que ce dispositif menace de façon évidente.

- à toute mesure visant à opposer recherche et investissement pédagogique, qui sont deux aspects complémentaires et interdépendants du travail universitaire.
- **au principe du contingentement** (20% A, 30% B, 50% C) **dans l'évaluation de la PEDR**. Ce contingentement est contradictoire avec la logique même de l'évaluation puisqu'il supprime la liberté d'appréciation sur laquelle elle devrait reposer. Le contingentement ne vise qu'à faire avaliser par les universitaires eux-mêmes l'idée que 50% d'EC ne feraient rien, et que 20% accompliraient un travail bien meilleur que les autres. Le contingentement à 20% des notes A selon un pourcentage du nombre de demandes (20%) décourage les candidatures et réduit de façon mécanique les possibilités d'obtention de la prime : il doit laisser place à un **système encourageant véritablement les candidatures**.

Enfin, concernant les dossiers d'avancement, de CRCT et de PEDR, les membres de la liste QSF 8 défendent le principe d'une **évaluation nationale fine et individualisée**, en refusant toute mesure strictement quantitative ou bibliométrique et en tenant compte des spécificités liées aux conditions locales d'exercice.

3. DEFENSE DE LA DISCIPLINE

Afin de lutter contre la fermeture des filières de Lettres classiques, les membres de la liste QSF 8 défendent **le principe d'une sortie des quotas budgétaires pour les disciplines à petits effectifs** et d'une **politique de maintien des postes** de ces disciplines stratégiques garantie au niveau national et associant le CNU. Les élus et les élus QSF 8 s'engageront dans les instances dépendant du CNU (CP-CNU, Groupe de travail « disciplines à petits effectifs ») pour défendre cette position et **œuvrer concrètement en faveur d'une politique favorable au maintien des postes en 8^e section**, dans la continuité des travaux menés lors de la précédente mandature, sous présidence QSF.

Les élus et les élus QSF 8 lutteront également pour que soit garantie **la présence de spécialistes de Langues et Littératures anciennes (LLA) dans les comités de visite HCERES évaluant des EC relevant de la 8^e section**, condition nécessaire à une évaluation qui prenne en compte notre spécificité disciplinaire et garantisse sa pérennité.

Convaincus que la politique de soutien à l'enseignement supérieur passe d'abord par **la garantie de conditions favorisant l'activité de recherche, la qualité pédagogique et la reconnaissance de l'engagement de chacun**, les membres de la liste QSF 8 considèrent que :

- **le nombre des CRCT proposés chaque année** (1 unique semestre pour la 8^e section en 2019), scandaleusement bas en comparaison d'autres pays, **doit être considérablement augmenté**, en particulier pour permettre aux MCF la préparation de leur HDR dans des conditions décentes. QSF 8 défend dans l'absolu **le principe de semestres de CRCT attribués de façon régulière et automatique** à chaque collègue.
- la disparition des postes entraîne mécaniquement une diminution sensible du nombre de promotions, les possibilités d'avancement étant calculées au prorata du nombre d'EC dans chaque grade. **QSF 8 réclame la modification des modes de calcul des contingents de promotion pour les sections à petits effectifs**.
- **le sort réservé aux doctorantes et doctorants de Lettres classiques** est un sujet majeur d'inquiétude. QSF 8 demande un pilotage national qui garantisse **l'attribution d'un nombre suffisant d'allocations doctorales dans nos disciplines** et qui assure **le maintien de spécialités menacées** (ecdotique, linguistique ancienne et comparée, etc.).

QSF 8 rappelle que les enseignements de LLA dispensés dans le secondaire doivent être assurés par des enseignantes et des enseignants diplômés et compétents dans ces matières, ce qui implique le **maintien d'une préparation aux concours de l'enseignement sur tout le territoire national et des filières de spécialité dans ces concours**.

Dans un contexte où les tutelles prétendent subordonner l'enseignement supérieur à une vision à court terme du marché de l'emploi au détriment de la formation générale, la liste QSF 8 défend une **conception large de la place et du rôle des langues anciennes dans l'ensemble des Sciences humaines**. Les compétences de notre champ disciplinaire sont indispensables à la plupart des champs du savoir et à leur transmission : **QSF 8 considère que la formation de spécialistes en langues anciennes est non seulement déterminante pour le maintien des disciplines de la 8^e section, mais relève de l'intérêt universitaire général**.